

TABLE DES MATIÈRES - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	PAGES
ÉTATS CONSOLIDÉS	
DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	64
DU RÉSULTAT.....	65
DU RÉSULTAT GLOBAL.....	65
DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	66
DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	67
ACTIVITÉS ET CONTEXTE	
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	68
2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	69
3. CHANGEMENTS NOUVEAUX ET FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES.....	74
ACTIFS ET PASSIFS	
4. TRÉSORERIE ET TITRES NÉGOCIABLES.....	76
5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES.....	76
6. PROGRAMMATION.....	77
7. BILLETS À RECEVOIR.....	79
8. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT.....	80
9. ACTIFS OBLIGATAIRES.....	80
10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	81
11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	84
12. ACTIFS SOUS CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT.....	86
13. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE.....	87
14. SORTIE DU SITE DE LA MAISON DE RADIO-CANADA.....	89
15. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER.....	90
16. PROVISIONS.....	90
17. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL.....	91
18. DETTE OBLIGATAIRE.....	99
19. OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT.....	99
20. EFFETS À PAYER.....	100
21. REVENUS DIFFÉRÉS.....	100
22. REVENUS.....	101
REVENUS, DÉPENSES ET FLUX DE TRÉSORERIE	
23. FINANCEMENT PUBLIC.....	103
24. CHARGES FINANCIÈRES.....	104
25. IMPÔTS SUR LE REVENU.....	104
26. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE.....	106
AUTRES INFORMATIONS	
27. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	107
28. GESTION DU CAPITAL.....	112
29. PARTIES LIÉES.....	112
30. ENGAGEMENTS.....	114

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	2018	2017
ACTIF			
Courant			
Trésorerie	4	95 978	131 062
Titres négociables	4	-	23 231
Créances clients et autres créances	5, 27	205 311	125 499
Programmation	6	259 516	268 327
Charges payées d'avance		34 499	42 613
Billets à recevoir	7	3 448	3 238
Investissement dans un contrat de location-financement	8	3 394	3 171
Actifs obligataires	9, 27	110 712	-
Instruments financiers dérivés	27	-	200
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	10	283	126
		713 141	597 467
Non courant			
Immobilisations corporelles	10	746 838	865 907
Immobilisations incorporelles	11	23 799	30 017
Actifs sous contrats de location-financement	12	6 016	13 026
Actif au titre du régime de retraite	17	302 025	261 721
Programmation	6	42 984	58 107
Billets à recevoir	7	34 616	37 661
Investissement dans un contrat de location-financement	8	37 854	41 248
Charges différées	14	38 670	20 461
Actifs obligataires	9, 27	43 373	-
Participation dans une entreprise associée	13	-	3 117
		1 276 175	1 331 265
TOTAL DE L'ACTIF		1 989 316	1 928 732
PASSIF			
Courant			
Créditeurs et charges à payer	15	110 886	87 947
Provisions	16	44 856	30 580
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	17	129 117	123 397
Passif de programmation	6	15 151	15 151
Dette obligataire	18	23 624	22 921
Obligations au titre de contrats de location-financement	19	570	10 293
Effets à payer	20	8 945	8 726
Revenus différés	21	19 654	23 185
		352 803	322 200
Non courant			
Revenus différés	21	16 820	19 889
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	17	264 178	264 149
Passif de programmation	6	5 017	18 820
Dette obligataire	18	204 682	221 361
Obligations au titre de contrats de location-financement	19	5 745	6 300
Effets à payer	20	79 329	86 728
Financement des immobilisations différé	23	531 068	545 234
		1 106 839	1 162 481
TOTAL DU PASSIF		1 459 642	1 484 681
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		529 029	443 472
Total des capitaux propres attribuables à la Société		529 029	443 472
Participations ne donnant pas le contrôle	2	645	579
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		529 674	444 051
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 989 316	1 928 732

Engagements (NOTE 30)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION :


ADMINISTRATEUR


ADMINISTRATEUR

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

Exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	2018	2017
REVENUS	22		
Publicité		318 282	300 591
Revenus d'abonnement		127 210	131 245
Autres revenus		117 437	115 669
Revenus financiers et produits de placements		10 146	9 415
		573 075	556 920
FINANCEMENT PUBLIC	23		
Crédit parlementaire pour les activités d'exploitation		1 110 262	1 002 307
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement		4 000	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé		93 487	92 778
		1 207 749	1 099 085
DÉPENSES			
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques		1 730 059	1 623 401
Coûts de transmission, distribution et collecte		68 165	67 879
Administration nationale		9 690	9 964
Paievements aux stations privées		167	623
Charges financières	24	22 815	25 907
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	13	-	(3 363)
		1 830 896	1 724 411
Résultat net avant les autres gains et pertes		(50 072)	(68 406)
AUTRES GAINS ET PERTES			
Gain sur la vente d'actions	13	54 462	-
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	10, 11	(16 954)	(2 362)
		37 508	(2 362)
Résultat net de l'exercice		(12 564)	(70 768)
Résultat net attribuable :			
À la Société		(12 630)	(70 852)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	66	84
		(12 564)	(70 768)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	2018	2017
RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		(12 564)	(70 768)
Autres éléments du résultat global - non reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	2, 17	98 187	169 696
Total du résultat global de l'exercice		85 623	98 928
Total du résultat global attribuable :			
À la Société		85 557	98 844
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	66	84
		85 623	98 928

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2017		443 472	579	444 051
Variations de l'exercice				
Résultat net de l'exercice		(12 630)	66	(12 564)
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	2, 17	98 187	-	98 187
Total du résultat global pour l'exercice		85 557	66	85 623
Solde au 31 mars 2018		529 029	645	529 674

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2016		344 628	495	345 123
Variations de l'exercice				
Résultat net de l'exercice		(70 852)	84	(70 768)
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	2, 17	169 696	-	169 696
Total du résultat global pour l'exercice		98 844	84	98 928
Solde au 31 mars 2017		443 472	579	444 051

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	NOTE	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)			
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		(12 564)	(70 768)
Ajustements :			
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	10, 11	16 954	2 362
Gain sur la vente d'actions	13	(54 462)	-
Revenus financiers et produits de placements	22	(10 146)	(9 415)
Charges financières	24	22 815	25 907
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	27	(186)	(208)
Dépréciation et amortissement	10, 11, 12	115 922	115 089
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	13	-	(3 363)
Variation des charges différées	14	(1 617)	(3 187)
Variation nette de l'actif de programmation	6	1 779	35 974
Amortissement du financement des immobilisations différé	23	(93 487)	(92 778)
Variation des revenus différés [non courant]	21	(3 529)	(13 823)
Variation de l'actif du régime de retraite	17	(40 304)	(116 315)
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	17	99 327	171 137
Accroissement des billets à recevoir	7	(6)	(22)
Amortissement de la prime à l'émission d'actifs obligataires	9	994	-
Variations du fonds de roulement	26	(23 926)	(35 479)
		17 564	5 111
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement des obligations au titre de contrats de location-financement	19	(10 278)	(11 464)
Remboursement de la dette obligataire	18	(15 490)	(14 386)
Remboursement d'effets à payer	20	(7 136)	(6 812)
Intérêts payés		(22 327)	(24 564)
		(55 231)	(57 226)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Crédit parlementaire pour le financement des immobilisations	23	107 821	106 717
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(81 127)	(88 702)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	11	(10 524)	(12 625)
Acquisition de titres négociables	4	(2 600)	-
Acquisition d'actifs obligataires	9	(176 145)	-
Produit net de la vente d'immobilisations corporelles	10	45 675	5 330
Produit net de la vente d'actions	13	57 580	-
Recouvrement de titres négociables	4	26 021	-
Recouvrement d'actifs obligataires	9	21 000	-
Recouvrement des billets à recevoir	7	2 815	2 624
Recouvrement de créances au titre de contrats de location-financement	8	2 985	2 782
Dividendes reçus	13	-	2 742
Intérêts reçus		9 082	7 844
		2 583	26 712
Variation de la trésorerie		(35 084)	(25 403)
Trésorerie, début de l'exercice		131 062	156 465
Trésorerie, fin de l'exercice		95 978	131 062

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

ACTIVITÉS ET CONTEXTE

La présente section contient une description des méthodes comptables de la Société s'appliquant à l'ensemble des états financiers. Toute méthode comptable propre à une note y est décrite. La section présente également les changements nouveaux et futurs de méthodes comptables et indique si elles sont en vigueur pour 2018 ou un exercice ultérieur. Nous y expliquons les répercussions que ces changements devraient avoir sur la situation et les résultats financiers de la Société.



1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

A. À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

CBC/Radio-Canada (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1936. Société d'État fédérale domiciliée au Canada, la Société est un mandataire de Sa Majesté, et tous ses actifs et passifs sont ceux de l'État. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9. La Société rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Conformément au paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle n'est pas visée par certains articles des sections I à IV de la partie X de cette *Loi*.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, des services de télévision et des services numériques présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 21 juin 2018.

B. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE COURANT

I) VENTE DE NOTRE PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Au premier trimestre de 2017-2018, la Société a vendu sa participation dans Sirius XM Canada Holdings Inc. (SiriusXM) par suite de la privatisation de l'entreprise en mai 2017. La Société a comptabilisé un produit net de 57,6 millions de dollars et un gain de 54,5 millions de dollars par suite de cette transaction. Le produit de la vente de notre entreprise associée a été investi dans des obligations hypothécaires du Canada et servira à financer le redéveloppement de la Maison de Radio-Canada et nos activités courantes. De plus amples renseignements se trouvent aux notes 9 et 13.

II) VENTE DE LA MAISON DE RADIO-CANADA

Au deuxième trimestre de 2017-2018, la Société a vendu au Groupe Mach le site actuel de la Maison de Radio-Canada (MRC) à Montréal ainsi que la partie ouest du lot pour une contrepartie nette de 42,2 millions de dollars. La Société a également vendu la partie est du lot au groupe Broccolini pour un dollar. En échange de cette transaction, la Société a reçu une contrepartie non monétaire d'une valeur de 16,6 millions de dollars sous la forme de réductions futures du loyer de la nouvelle MRC. De plus amples renseignements se trouvent à la note 14.

III) SAISONNALITÉ

Au quatrième trimestre de 2017-2018, la Société a diffusé les Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018. Les variations saisonnières liées à la diffusion de grands événements comme les Jeux Olympiques ont une incidence importante sur les revenus et les dépenses de la Société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A. BASE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sous le régime des Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC). La Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables à toutes les périodes considérées, comme si celles-ci avaient toujours été en vigueur. Les présents états financiers consolidés sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui font l'objet d'évaluations actuarielles.

Les montants sont exprimés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et, sauf indication contraire, arrondis au millier de dollars le plus proche.

B. BASE DE PRÉPARATION

La présente section comprend certaines des méthodes comptables appliquées à l'ensemble des états financiers consolidés de la Société, ainsi que des estimations et des jugements faits par celle-ci, accompagnés de leur incidence sur les montants comptabilisés à ces états. Dans l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a fait des estimations et des jugements importants qui pourraient avoir un effet notable sur l'information financière contenue dans les états financiers consolidés, puisque d'importantes variations pourraient survenir selon les critères et les hypothèses retenus. Toute méthode applicable à l'objet d'une note afférente aux états financiers y est décrite, ainsi que les estimations et les jugements qui s'y rapportent.

I) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

MÉTHODES COMPTABLES

La Société intègre dans ses états financiers ceux de sa filiale (The Documentary Channel, ou « *documentary* ») et entités structurées (la Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada) à partir de la date à laquelle elle exerce un contrôle sur elles. La filiale et les entités structurées sont des entités sous le contrôle continu de la Société lorsque les critères suivants sont remplis :

- la Société détient le pouvoir sur l'entité émettrice du fait qu'elle a le droit de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice;
- la Société est exposée ou a droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- la Société a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements de cette dernière.

La filiale et les entités structurées appliquent des méthodes comptables compatibles avec celles de la Société. Les transactions, soldes, revenus et dépenses interentreprises sont intégralement éliminés au moment de la consolidation. Les changements dans la participation de la Société dans la filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La Société consolide la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada et la Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion, puisqu'elle considère qu'elle contrôle ces entités émettrices, conformément à la définition du contrôle donnée dans IFRS 10, *États financiers consolidés*.

Informations sur la filiale et les entités structurées de la Société

Filiale

La filiale canadienne de la Société est :

	PARTICIPATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS
<i>documentary</i>	2018 : 82 % / 2017 : 82 %	Service spécialisé dans la diffusion de documentaires	Participation majoritaire et engagement dans les travaux du conseil d'administration du service et de ses sous-comités

Étant donné que l'exercice de *documentary* se termine le 31 août, des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

La Société n'est soumise à aucune restriction importante de sa capacité d'avoir accès aux actifs de *documentary* ou de les utiliser, et de régler les passifs de cette filiale. Plus particulièrement, la Société ou sa filiale ne sont assujetties à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à leurs investisseurs.

Entités structurées consolidées

La Société a deux entités structurées, à savoir :

La Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion (la « FCCR ») – Pour financer la construction du Centre canadien de radiodiffusion (l'immeuble), la FCCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars, qui viennent à échéance en mai 2027 et sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des dépenses d'exploitation et du passif de la FCCR. La FCCR est :

- un preneur, du fait qu'elle loue, en vertu d'un contrat de location à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel l'immeuble est érigé à Toronto en contrepartie d'un loyer de un dollar versé le 1^{er} octobre 1988;
- un bailleur, du fait du contrat de sous-location à long terme de l'immeuble passé avec la Société.

La Société offre aussi en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse à la FCCR pour les locaux occupés. Plus de renseignements sont donnés à la note 18.

	NATURE DE LA FIDUCIE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS	AUTRES INFORMATIONS
Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion (« FCCR »)	Fiducie caritative	Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la location-financement au nom de CBC/Radio-Canada, la Société ayant les pouvoirs décisionnels finaux sur ses activités pertinentes.	Exercice terminé le 31 mars

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada – En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc. en contrepartie de deux billets à recevoir. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a été créée en 2009 et a pour mission d'acquérir la participation de la Société dans les billets à recevoir.

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, la Société détient deux billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain. Ces créances sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer. Un complément d'information est présenté aux notes 7, 8 et 20.

	NATURE DE LA FIDUCIE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS	AUTRES INFORMATIONS
Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada	Fiducie caritative	<p>CBC/Radio-Canada assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie qu'elle a fournie.</p> <p>Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la monétisation des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en œuvre pour gérer les déficits budgétaires de 2009-2010.</p> <p>Un accord contractuel préétabli confère à CBC/Radio-Canada la majorité des pouvoirs décisionnels sur ses activités pertinentes qui exposent celle-ci à des rendements variables.</p>	<p>Exercice terminé le 31 décembre</p> <p>États financiers supplémentaires préparés à des fins de consolidation</p>

La Société ne détient aucune participation dans des partenariats ou des entités structurées non consolidées.

La Société n'a fourni aucun soutien, financier ou autre, à ses entités structurées consolidées pendant l'exercice, et ne compte pas présentement le faire.

II) DÉPENSES D'EXPLOITATION

Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et des services numériques sont comptabilisés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus et comprennent tous les coûts liés à la production interne et externe des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses indirectes qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés de même qu'une tranche de l'amortissement, est également incluse dans les coûts de programmation correspondants. Les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques englobent aussi les autres activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

Coûts de transmission, distribution et collecte

Les coûts de transmission, distribution et collecte sont comptabilisés aux dépenses lorsqu'ils sont encourus et comprennent tous les coûts liés à la diffusion des émissions de la Société, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre technique. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de transmission et distribution, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également incluses dans les dépenses correspondantes.

III) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif, ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre les intervenants du marché, à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 1, 2 ou 3 d'une hiérarchie des justes valeurs, selon que les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur sont observables ou non, et selon leur importance. La hiérarchie des justes valeurs appliquée par la Société classe par ordre d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des données d'entrée qui sont directement observables (comme les cours) ou indirectement observables (c.-à-d. obtenues à partir des cours), autres que les données d'entrée de niveau 1.

Niveau 3 – Évaluations de la juste valeur établies au moyen de techniques qui évaluent la juste valeur à partir de données du marché non observables et importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble.

IV) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, de ses actifs sous contrat de location-financement, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que par d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités. S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, sa valeur recouvrable est évaluée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

V) CHARGES DIFFÉRÉES

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

VI) LICENCES RÉGLEMENTAIRES

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

VII) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES SUPPLÉMENTAIRES

Pour faciliter la lecture des présents états financiers consolidés, des méthodes comptables, estimations et jugements supplémentaires (autres que ceux qui sont indiqués à la note 2) sont exposés dans les notes, accompagnés de l'information financière pertinente. Ils sont recensés dans le tableau suivant à des fins de consultation :

POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTES	POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTES
Créances clients et autres créances (note 5)	76	✓	✓	Revenus différés (note 21)	100	✓	✓
Programmation (note 6)	77	✓	✓	Revenus (note 22)	101	✓	
Immobilisations corporelles (note 10)	81	✓	✓	Financement public (note 23)	103	✓	✓
Immobilisations incorporelles (note 11)	84	✓	✓	Charges financières (note 24)	104	✓	
Actifs sous contrats de location-financement (note 12)	86	✓	✓	Impôt sur le revenu (note 25)	104	✓	✓
Participation dans une entreprise associée (note 13)	87	✓	✓	Instruments financiers (note 27)	107	✓	
Créditeurs et charges à payer (note 15)	90	✓		Parties liées (note 29)	112	✓	
Provisions (note 16)	90	✓	✓	Engagements (note 30)	114	✓	✓
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (note 17)	91	✓	✓				

3. CHANGEMENTS NOUVEAUX ET FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

A. ADOPTION DE NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET RÉVISÉES

La Société a adopté les modifications apportées à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Selon ces modifications, la Société doit fournir des informations sur les variations suivantes des passifs issus des activités de financement (dans la mesure nécessaire) : (a) les changements issus des flux de trésorerie de financement; (b) les changements découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales ou d'autres entreprises; (c) l'effet des variations des cours des monnaies étrangères; (d) les variations des justes valeurs; (e) les autres changements. La Société n'est pas tenue de fournir des informations comparatives pour les périodes précédentes. Elle a déterminé l'incidence des modifications sur ses états financiers consolidés et fourni des informations à la note 26 B des états financiers. L'adoption des modifications à IAS 7 et leur application n'ont pas eu d'incidence significative sur nos résultats financiers ni sur la communication de l'information.

B. CHANGEMENTS FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB a publié les nouvelles normes suivantes pour remplacer des normes publiées mais non encore entrées en vigueur (et donc non appliquées au 31 mars 2018). Ces nouvelles normes sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société. La Société ne prévoit pas adopter ces normes de manière anticipée.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	<p>Norme remplaçant IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i>, et toutes les versions antérieures d'IFRS 9.</p> <p>IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers – dont un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues – et de nouvelles directives sur la comptabilité de couverture. La norme reprend aussi les directives relatives à la comptabilisation et à la décomptabilisation des instruments financiers qui figuraient dans IAS 39.</p>	<p>L'adoption d'IFRS 9 ne donnera lieu à aucun changement significatif dans le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société. L'adoption d'un nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues se répercutera surtout sur les créances clients de la Société. Les créances clients n'ont dans l'ensemble pas de composante financement importante. Nos calculs indiquent par ailleurs que le passage à IFRS 9 n'aura pas d'incidence significative et que le montant des pertes comptabilisées ne sera pas notablement différent. Toutefois, les pertes de valeur seront comptabilisées à un stade plus précoce à partir de maintenant, car un incident de crédit n'est plus nécessaire pour qu'elles le soient. De plus, l'incidence de l'adoption initiale d'IFRS 9 dépendra aussi de la conjoncture économique spécifique au moment de l'adoption.</p>	<p>1^{er} avril 2018, application rétrospective.</p>

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	ENTRÉE EN VIGUEUR
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	Norme remplaçant IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i> , et IAS 11, <i>Contrats de construction</i> , et les interprétations afférentes. IFRS 15 présente un modèle unique basé sur le contrôle que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, exception faite des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. IFRS 15 renferme également des obligations d'information plus poussées.	La Société a terminé l'évaluation des différences comptables découlant de l'adoption d'IFRS 15 par source de revenus. Étant donné que la plus grande partie des revenus de la Société provient d'ententes aux termes desquelles le transfert des risques et des avantages coïncide avec le transfert du contrôle des biens et des services, aucun changement significatif concernant le calendrier et le montant des revenus actuellement comptabilisés par la Société n'a été relevé. La Société prévoit adopter la norme selon la méthode de l'application rétrospective intégrale.	1 ^{er} avril 2018, application rétrospective
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	Norme remplaçant IAS 17, <i>Contrats de location</i> , et les interprétations afférentes. Élimination de la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple du point de vue du preneur, pour tous les contrats sauf ceux dont la durée est de douze mois ou moins ou ceux pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. Tous les contrats de location applicables sont comptabilisés d'une façon similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement sous IAS 17. Cette norme devrait entraîner une augmentation des actifs et des passifs financiers. Du point de vue du bailleur, le traitement comptable demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée.	La Société n'a pas achevé l'évaluation de l'incidence éventuelle d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. IFRS 16 entraînera une augmentation des actifs et des passifs que la Société comptabilise et aura des répercussions sur la présentation et le calendrier des charges d'amortissement et d'intérêts connexes à l'État consolidé du résultat. De nombreux contrats de location simple seront désormais comptabilisés à titre d'obligation associée à un actif au titre du droit d'utilisation.	1 ^{er} avril 2019, application rétrospective

ACTIFS ET PASSIFS

La présente section contient une description des actifs que la Société utilise pour remplir son mandat de diffuseur public et les passifs qui en découlent. Les pages qui suivent contiennent des notes sur le fonds de roulement, l'actif et le passif non courants, la sortie du site de la Maison de Radio-Canada, les provisions et les régimes de retraite.



4. TRÉSORERIE ET TITRES NÉGOCIABLES

	31 mars 2018	31 mars 2017
Fonds en caisse	748	542
Soldes bancaires	95 230	130 520
Total de la trésorerie	95 978	131 062
Total des titres négociables	-	23 231

Les revenus d'intérêt provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers et les produits de placements totalisent 2,4 millions de dollars pour l'exercice (1,6 million de dollars en 2017).

5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances représentent les montants que la Société s'attend à récupérer d'autres parties. Les créances clients et autres créances de la Société sont essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire.

MÉTHODES COMPTABLES

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées initialement à la juste valeur et, par la suite, évaluées au coût amorti diminué d'une provision pour créances douteuses. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 27, Dépréciation des actifs financiers.

Avant d'accepter tout nouveau client publicitaire, la Société réalise une évaluation du crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé.

Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, la Société assure un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de ses clients.

Les créances irrécouvrables sont sorties de l'État de la situation financière en contrepartie d'une provision pour créances douteuses. Les montants de créances sorties qui sont recouvrées subséquentement sont crédités à l'État consolidé du résultat, au poste « Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques ».

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La détermination du moment où la Société ne peut plus raisonnablement espérer recouvrer une partie des sommes dues fait appel au jugement.

Informations supplémentaires

	31 mars 2018	31 mars 2017
Créances clients	191 249	113 181
Provision pour créances douteuses	(1 106)	(1 240)
Autres	15 168	13 558
	205 311	125 499

L'augmentation des créances clients comparativement au dernier exercice est principalement attribuable aux créances publicitaires liées aux Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang 2018 en février 2018 qui restent à percevoir. Les créances clients sont exposées au risque de crédit (voir la note 27 B).

6. PROGRAMMATION

La programmation comprend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

MÉTHODES COMPTABLES

La programmation achevée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Une partie des dépenses indirectes qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés de même qu'une tranche de l'amortissement, est également incluse dans les coûts de programmation correspondants.

La programmation comprend les émissions produites à l'interne et à l'externe (émissions non acquises) et les droits achetés auprès de tiers (émissions acquises).

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés comme programmation dans les actifs courants ou les actifs non courants. Les émissions non acquises sont habituellement comptabilisées dans les actifs courants étant donné qu'elles sont disponibles pour diffusion dès qu'elles sont achevées, à moins d'indication contraire. Les conventions d'achat de droits de diffusion sont comptabilisées comme programmation dans les actifs courants si les droits de diffusion peuvent être exercés dans les douze mois suivants, et comme programmation dans les actifs non courants si ces droits ne peuvent être exercés qu'après douze mois. La programmation comptabilisée dans les actifs non courants est virée dans la programmation comptabilisée dans les actifs courants dès qu'elle est censée être diffusée dans les douze mois suivants.

Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des dépenses présenté dans cette section, ou lorsque la programmation est jugée inutilisable ou est vendue.

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau de constatation des dépenses suivant, qui repose sur l'utilisation prévue. La Société examine l'utilisation qu'elle prévoit faire de sa programmation à la fin de chaque exercice en prenant en considération les contrats de programmation, l'expérience passée des auditoires et les plans de télédiffusion futurs.

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont sortis de l'État consolidé de la situation financière et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et des services numériques.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La Société doit déterminer un taux d'amortissement approprié pour chaque catégorie de programmation. L'utilisation que la direction prévoit faire de chaque catégorie de programmation est fonction des contrats de programmation, de l'expérience de diffusion, de l'expérience passée des auditoires et des plans de télédiffusion futurs lors de l'établissement du tableau de constatation des dépenses pour la programmation.

De nombreuses incertitudes entourent l'estimation de l'utilisation prévisible des actifs de programmation, surtout celles qui sont inhérentes aux hypothèses sur les habitudes d'écoute et de consommation des auditoires. La direction examine périodiquement les taux d'amortissement.

Des changements dans les hypothèses pourraient donner lieu à des ajustements des montants comptabilisés à l'État consolidé de la situation financière et à l'État consolidé du résultat.

La Société a estimé la valeur de la contrepartie non monétaire de la sous-licence obtenue de Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la diffusion de *Hockey Night in Canada* pour la durée restante de l'entente. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6 B.

Tableau de constatation des dépenses

Dans le cas des émissions de télévision généraliste comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

CATÉGORIE	DESCRIPTION	CONSTATATION DES DÉPENSES PAR DIFFUSION	
		Taux pour CBC	Taux pour Radio-Canada
Films	Tous les genres de films	50 % / 30 % / 20 %	45 % / 20 % / 20 % / 15 %
Séries	Séries dramatiques en cours (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	70 % / 20 % / 10 %	85 % / 15 %
	Séries humoristiques en cours (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	75 % / 25 %	70 % / 30 %
	Émissions spéciales, miniséries et longs métrages pour la télévision	70 % / 30 %	70 % / 30 %
	Émissions d'animations	70 % / 30 %	70 % / 30 %
Émissions factuelles	Émissions factuelles, émissions éducatives informelles et jeux-questionnaires (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	70 % / 30 %	70 % / 30 %
Documentaires	Tous les genres de documentaire	50 % / 30 % / 20 %	100%
Arts, musique et variétés	Émissions d'arts, de musique et de variétés et émissions humoristiques spéciales	70 % / 30 %	70 % / 30 %
	Émissions humoristiques à sketches (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	50 % / 30 % / 20 %	70 % / 30 %
Émissions pour jeunes	Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	Uniformément entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions	
	Autres émissions pour jeunes		
	Émissions pour enfants - émissions d'animation et émissions préscolaires		
Émissions à créneau fixe ³	Avec l'intention de passer dans le même créneau dès la 1ère diffusion	Uniformément entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions	S. O.
Émissions à créneau fixe ³	Avec l'intention de passer dans le même créneau après la 2ème diffusion	50 % / 30 % / 20 %	S. O.
Programmation des chaînes spécialisées	Droits de diffusion pour les périodes allant jusqu'à 2 ans	70 % / 30 %	Uniformément sur la période du contrat jusqu'à un maximum de 3 années
	Droits de diffusion pour les périodes de plus de 2 ans	50 % / 30 % / 20 %	

S. O. - Sans objet

¹Diffusion d'émissions de manière consécutive.

De plus, les coûts de la programmation numérique sont constatés en totalité dès que l'émission est disponible en ligne.

Pendant l'exercice, la Société a modifié le tableau sur la constatation des dépenses relativement aux émissions humoristiques. Cette modification a touché les catégories Séries et Arts, musique et variétés. Pour les Services anglais, les séries humoristiques en cours sont maintenant assujetties à un amortissement de 75 %/25 % et les séries humoristiques n'ayant pas de créneau fixe, à un amortissement de 50 %/30 %/20 % (amortissement en 2017 de 70 %/30 % pour les deux catégories).

Ce changement d'estimation est le résultat d'une analyse des expériences de diffusion des émissions humoristiques, des cotes d'écoute et des plans de télédiffusion futurs de la direction. L'incidence nette totale de ce changement n'était pas significative au 31 mars 2018. Du fait de la nature des actifs de programmation et de la variabilité de la grille de programmation, il est impraticable d'estimer l'incidence du changement sur des périodes futures.

Informations supplémentaires

A. PROGRAMMATION PAR CATÉGORIE

	31 mars 2018	31 mars 2017
Émissions achevées - produites à l'externe	111 962	93 401
Émissions achevées - produites à l'interne	3 734	4 886
Émissions en cours de production - produites à l'externe	74 528	65 662
Émissions en cours de production - produites à l'interne	4 360	6 135
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	64 932	98 243
	259 516	268 327
	42 984	58 107
Droits de diffusion des émissions non disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	302 500	326 434

B. VARIATION DE LA PROGRAMMATION

	31 mars 2018	31 mars 2017
Solde d'ouverture	326 434	345 456
Acquisitions	1 114 224	1 039 050
Émissions diffusées	(1 138 158)	(1 058 072)
Solde à la fin de l'exercice	302 500	326 434

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, les émissions diffusées comprennent des sorties au titre de la programmation de 7,9 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2017). Les sorties au titre de la programmation sont essentiellement le fait de projets abandonnés, d'émissions qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

La Société a conclu une entente avec Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la diffusion des matchs de hockey du samedi soir et des séries éliminatoires à l'émission *Hockey Night in Canada*. En vertu de cette entente, la Société a acquis de Rogers une licence pour la diffusion des matchs de hockey et doit, en contrepartie, fournir à Rogers des installations et des services de production, lui permettre d'utiliser certaines marques de commerce et lui accorder du temps d'antenne pour générer des revenus publicitaires. Cette entente, d'une durée de cinq ans, se terminera en juin 2019.

Comme l'entente prévoit un échange d'effets non monétaires, une estimation de la valeur de la licence de diffusion acquise pour cinq ans a été établie sur la base de la juste valeur des actifs cédés et comptabilisée sous « Programmation » dans l'État consolidé de la situation financière de la Société. La juste valeur des installations, services de production et marques de commerce qu'utilisera Rogers a été établie sur la base des taux du marché. La juste valeur du temps d'antenne mis à la disposition de Rogers a été établie sur la base des tarifs de publicité appliqués par la Société pour les émissions déplacées par les matchs de hockey. Une estimation des coûts correspondants liés à la fourniture d'installations et de services de production ainsi que des revenus différés implicites ont été portés au passif dans l'État consolidé de la situation financière. La Société comptabilise ces éléments dans les revenus et dépenses sur la durée de l'entente de cinq ans lorsque les parties de hockey sont diffusées et les services afférents sont rendus.

7. BILLETS À RECEVOIR

La Société détient trois billets à recevoir :

- Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée, la Société détient deux billets à recevoir pour des terrains vendus. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 % et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé.

Les billets ont une valeur comptable de 37,7 millions de dollars (40,5 millions de dollars au 31 mars 2017) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

- La Société détient également un billet à recevoir de Sirius XM Canada Holdings Inc. qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai d'un an. Sa valeur comptable est de 0,4 million de dollars au 31 mars 2018 (0,4 million de dollars au 31 mars 2017).

Les échéances contractuelles selon la valeur comptable des billets à recevoir se présentent comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Moins d'un an	3 448	3 238
Plus d'un an mais avant cinq ans	14 548	13 578
Plus de cinq ans	20 068	24 083
Total	38 064	40 899

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 2,6 millions de dollars (2,8 millions de dollars en 2017).

8. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

L'investissement dans un contrat de location-financement, qui est détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel implicite de 7,15 % et vient à échéance en mai 2027. Les créances au titre du contrat de location-financement sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

	Paie- ments minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paie- ments minimaux à recevoir	Paie- ments minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paie- ments minimaux à recevoir
		31 mars 2018		31 mars 2017
Moins d'un an	6 050	3 394	6 050	3 171
Plus d'un an mais avant cinq ans	24 199	15 452	24 199	14 405
Plus de cinq ans	27 811	22 402	33 861	26 843
Moins : produits financiers non gagnés	(16 812)	-	(19 691)	-
Total	41 248	41 248	44 419	44 419

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 2,7 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2017).

9. ACTIFS OBLIGATAIRES

En 2017-2018, la Société a investi dans des obligations hypothécaires du Canada les fonds provenant de son placement dans des titres négociables ainsi que le produit reçu de la vente de sa participation dans Sirius XM Canada Holdings Inc. et de la vente du site actuel de la Maison de Radio-Canada (MRC).

Les échéances contractuelles selon la valeur comptable des actifs obligataires se présentent comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Moins d'un an	110 712	-
Plus d'un an mais avant cinq ans	43 373	-
Total	154 085	-

Les revenus d'intérêts liés aux actifs obligataires inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des produits financiers s'élèvent à 1,0 million de dollars (néant en 2017).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société consistent essentiellement en des immeubles et des équipements techniques. Ceux-ci sont amortis sur leur durée d'utilité estimée.

MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais de main-d'œuvre directe et les frais généraux qui s'y rapportent. Les montants inclus dans les projets d'immobilisations inachevés sont transférés, lorsque complétés, à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire et les taux sont fondés sur leur durée d'utilité estimative, dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales composantes dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Actifs détenus en vue de la vente

La Société classe un actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. Afin de classer les actifs dont le produit total attendu de la vente est supérieur ou égal à 4 millions de dollars comme actifs destinés à la vente, l'approbation du gouverneur en conseil est requise. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'autres gains et pertes dans l'État consolidé du résultat.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La Société est tenue d'estimer la durée d'utilité attendue de ses immobilisations corporelles. À cette fin, elle prend en considération son expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.

Elle examine à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de ses immobilisations corporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de plusieurs éléments pour lesquels il est approprié d'appliquer des méthodes ou des taux d'amortissement différents, il faut exercer son jugement pour déterminer le niveau adéquat de décomposition.

Estimations et jugements comptables importants (suite)

Les durées d'utilité appliquées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

IMMEUBLES	15 À 65 ANS
ÉQUIPEMENT TECHNIQUE	
ÉMETTEURS ET PYLÔNES	20 ANS
ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE	16 ANS
AUTRES	8 ANS
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	10 ANS
ORDINATEURS (MATÉRIEL)	
SERVEURS	5 ANS
ORDINATEURS PERSONNELS	3 ANS
VÉHICULES	
VÉHICULES SPÉCIALISÉS	20 ANS
CAMIONS DE REPORTAGE DE LA TÉLÉVISION ET DE LA RADIO, CAMIONS LOURDS 5 ET 10 TONNES	12 ANS
MOTONEIGES, VÉHICULES TOUT TERRAIN	10 ANS
VÉHICULES UTILITAIRES, FOURGONS	8 ANS
AUTOMOBILES ET FOURGONNETTES	5 ANS

Informations supplémentaires

A. COÛT ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Coût	1 961 240	2 052 855
Amortissement cumulé	(1 214 402)	(1 186 948)
	746 838	865 907

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Ordinateur, équipement de bureau et autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2017	174 118	557 601	65 468	1 051 515	153 758	50 395	2 052 855
Acquisitions	-	64	-	16 366	2 727	63 342	82 499
Transferts (Référer à la note 11)	8	15 005	6 458	53 948	7 839	(80 009)	3 249
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(57)	(208)	-	(939)	-	-	(1 204)
Sorties et amortissements complets	(41 272)	(73 678)	(1 496)	(51 102)	(8 540)	(71)	(176 159)
Coût au 31 mars 2018	132 797	498 784	70 430	1 069 788	155 784	33 657	1 961 240
Amortissement cumulé au 31 mars 2017	-	(260 831)	(35 503)	(780 043)	(110 571)	-	(1 186 948)
Amortissement pour l'exercice	-	(27 578)	(3 945)	(57 649)	(12 607)	-	(101 779)
Charge de réévaluation	(21 007)	(15 489)	-	-	-	-	(36 496)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	208	-	813	-	-	1 021
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	50 805	1 169	49 369	8 457	-	109 800
Amortissement cumulé au 31 mars 2018	(21 007)	(252 885)	(38 279)	(787 510)	(114 721)	-	(1 214 402)
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	111 790	245 899	32 151	282 278	41 063	33 657	746 838

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Ordinateur, équipement de bureau et autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2016	174 306	555 422	63 878	1 075 623	147 203	39 970	2 056 402
Acquisitions	-	94	-	14 940	4 893	62 319	82 246
Transferts (Référer à la note 11)	-	8 628	2 626	33 777	10 974	(51 821)	4 184
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(7)	(204)	-	21	-	-	(190)
Sorties et amortissements complets	(181)	(6 339)	(1 036)	(72 846)	(9 312)	(73)	(89 787)
Coût au 31 mars 2017	174 118	557 601	65 468	1 051 515	153 758	50 395	2 052 855
Amortissement cumulé au 31 mars 2016	-	(234 131)	(32 799)	(796 491)	(107 912)	-	(1 171 333)
Amortissement pour l'exercice	-	(31 050)	(3 740)	(54 604)	(11 865)	-	(101 259)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	204	-	(21)	-	-	183
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	4 146	1 036	71 073	9 206	-	85 461
Amortissement cumulé au 31 mars 2017	-	(260 831)	(35 503)	(780 043)	(110 571)	-	(1 186 948)
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	174 118	296 770	29 965	271 472	43 187	50 395	865 907

Pour plus d'information sur les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles, consulter la note 30 A.

L'amortissement pour l'exercice a été comptabilisé à l'État consolidé du résultat comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	85 633	85 513
Coûts de transmission, distribution et collecte	15 668	15 247
Administration nationale	478	499
Total	101 779	101 259

B. DÉPRÉCIATION ET AUTRES CHARGES

Pendant l'exercice, une charge de réévaluation de 36,5 millions de dollars est survenue à la suite du classement de la Maison de Radio-Canada (MRC) comme actif détenu en vue de la vente. Cette charge a été partiellement compensée par le déblocage du financement des immobilisations différé associé de 28,5 millions de dollars. Par conséquent, une charge de 8,0 millions de dollars, après déduction du financement des immobilisations, a été comptabilisée dans l'État consolidé du résultat au 17 juillet 2017. La vente de la MRC a été finalisée le 27 juillet 2017. Se reporter à la note 14 pour plus de détails.

Par suite de la vente du site actuel de la MRC, la Société effectue un examen des actifs qui doivent être déménagés au nouveau site de la MRC. Un amortissement accéléré de 1,1 million de dollars a été comptabilisé au cours du dernier trimestre de 2017-2018 afin de rendre compte de la réduction de la durée d'utilité résiduelle des actifs qui ne seront pas déménagés vers les nouvelles installations. Ces actifs seront entièrement amortis d'ici à ce que le nouvel immeuble soit prêt, puis ils seront décomptabilisés.

Exclusion faite de la charge de réévaluation mentionnée ci-dessus, aucune autre perte de valeur n'a été comptabilisée ou reprise au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, une perte de valeur de 1,2 million de dollars a été comptabilisée au titre de certains actifs classés comme détenus en vue de la vente dans l'État consolidé du résultat.

C. ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En conformité avec le plan financier de la Société qui prévoit notamment la réduction de son empreinte immobilière, plusieurs actifs immobiliers étaient classés, à des fins comptables au 31 mars 2018, comme détenus en vue de la vente, pour une valeur comptable totale de 0,3 million de dollars (0,1 million de dollars au 31 mars 2017). Ces actifs devraient être vendus individuellement au cours des douze prochains mois.

D. SORTIES

La Société s'est départie du site de la Maison de Radio-Canada au cours de l'exercice (voir la note 14).

La Société a comptabilisé une perte de 4,4 millions de dollars pour la décomptabilisation partielle de plusieurs composantes du Centre canadien de radiodiffusion de Toronto, ensuite remplacées par de nouvelles.

La Société a aussi comptabilisé un gain de 1,9 million de dollars sur la vente d'une propriété située à Halifax (Nouvelle-Écosse).

En 2016-2017, la Société a vendu des propriétés situées à Moncton (Nouveau-Brunswick), Sackville (Nouveau-Brunswick) et Bowen Island (Colombie-Britannique), qu'elle avait auparavant classées comme détenues en vue de la vente. Le produit de la vente de ces actifs s'est chiffré à 4,2 millions de dollars et a donné lieu à un gain de 1,9 million de dollars.

D'autres pertes et gains nets négligeables pendant l'exercice en cours et les exercices précédents sont attribuables à la sortie ou au remplacement d'équipements dans le cadre du cycle normal de renouvellement des actifs de la Société.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, qui représentent des avantages économiques futurs et sont contrôlés par la Société. Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

MÉTHODES COMPTABLES

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif quand les critères suivants sont remplis :

- l'application est techniquement faisable;
- la Société entend achever l'application en vue de la mettre en service;
- la Société peut mettre en service l'application;
- il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable;
- la Société dispose de ressources appropriées techniques, financières et autres, pour achever le développement de l'application et l'utiliser;
- il est probable que l'application générera des avantages économiques futurs.

Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'il soit probable qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine, et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'autres gains et pertes dans l'État consolidé du résultat.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La Société exerce son jugement pour déterminer si les dépenses engagées à l'égard d'immobilisations incorporelles répondent aux critères de la comptabilisation à l'actif. Comme les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité estimatives, la Société doit estimer ces durées.

À cette fin, elle prend en considération son expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs internes particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.

Elle examine à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de ses immobilisations incorporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations.

Informations supplémentaires

La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Coût	198 680	193 118
Amortissement cumulé	(168 342)	(163 101)
	30 338	30 017

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2017	141 452	37 550	14 116	193 118
Acquisitions	-	159	10 543	10 702
Transferts (Référer à la note 10)	5 823	7 949	(17 021)	(3 249)
Sorties et amortissements complets	(390)	(1 501)	(6 539)	(8 430)
Coût au 31 mars 2018	146 885	44 157	1 099	192 141
Amortissement cumulé au 31 mars 2017	(138 904)	(24 197)	-	(163 101)
Amortissement pour l'exercice	(1 857)	(5 276)	-	(7 133)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	391	1 501	-	1 892
Amortissement cumulé au 31 mars 2018	(140 370)	(27 972)	-	(168 342)
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	6 515	16 185	1 099	23 799

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2016	140 760	32 191	12 903	185 854
Acquisitions	-	641	11 065	11 706
Transferts (Référer à la note 10)	889	4 779	(9 852)	(4 184)
Sorties et amortissements complets	(197)	(61)	-	(258)
Coût au 31 mars 2017	141 452	37 550	14 116	193 118
Amortissement cumulé au 31 mars 2016	(137 827)	(19 270)	-	(157 097)
Amortissement pour l'exercice	(1 274)	(4 986)	-	(6 260)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	197	59	-	256
Amortissement cumulé au 31 mars 2017	(138 904)	(24 197)	-	(163 101)
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	2 548	13 353	14 116	30 017

Au cours de l'exercice, nous avons décomptabilisé des coûts de développement de logiciels pour un montant de 6,5 millions de dollars.

Pour plus d'information sur les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations incorporelles, consulter la note 30 A.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée ni reprise pendant l'exercice terminé le 31 mars 2018 (néant en 2017).

L'amortissement pour l'exercice a été comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la Société comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	6 560	5 779
Transmission, distribution et collecte	536	444
Administration nationale	37	37
Total	7 133	6 260

12. ACTIFS SOUS CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les actifs sous contrats de location-financement sont composés d'un contrat pour des améliorations locatives d'une durée initiale de sept ans. Au cours de l'exercice, le contrat de 17 ans pour des transpondeurs satellitaires comptabilisé comme un contrat de location-financement est arrivé à échéance.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p><u>Comptabilisation et évaluation</u></p> <p>Les actifs acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.</p> <p><u>Amortissement</u></p> <p>Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus pour compte propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat.</p>	<p>La Société a déterminé qu'un accord concernant les transpondeurs satellitaires et les améliorations locatives constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, <i>Déterminer si un accord contient un contrat de location</i>, et que ce contrat de location répond aux critères d'un contrat de location-financement. Ce contrat est considéré comme un contrat de location-financement parce que la Société a le droit d'utiliser les transpondeurs et les améliorations locatives en vertu des accords pendant presque toute la durée d'utilité estimée des actifs loués.</p>

Informations supplémentaires

	31 mars 2018	31 mars 2017
Coût - améliorations locatives	7 821	7 821
Coût - transpondeurs satellitaires	119 897	119 897
Amortissement cumulé - améliorations locatives	(1 805)	(1 203)
Amortissement cumulé - transpondeurs satellitaires	(119 897)	(113 489)
Valeur comptable nette	6 016	13 026

L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 s'élève à 7,0 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2017).

13. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice; elle ne confère toutefois pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

MÉTHODES COMPTABLES

Avant le 26 avril 2017, la Société détenait une participation dans une seule entreprise associée, Sirius XM Canada Holdings Inc. (SiriusXM). Par conséquent, les états financiers de la Société incluaient la quote-part de la Société dans le résultat de son entreprise associée, SiriusXM, selon la méthode de la mise en équivalence. SiriusXM applique des principes et des méthodes comptables semblables à ceux de CBC/Radio-Canada.

La Société comptabilisait initialement au coût sa participation dans SiriusXM, puis ajustait la valeur comptable en fonction de sa quote-part du résultat de SiriusXM. Les dividendes reçus de SiriusXM réduisaient la valeur comptable de la participation de la Société.

Les gains et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée étaient éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen de la participation dans cette entreprise associée était effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur.

Le 26 avril 2017, avec l'approbation du Conseil de la radio et des télécommunications canadiennes (CRTC), la Société a classé sa participation dans SiriusXM comme étant détenue en vue de la vente. La Société a donc cessé d'appliquer la méthode de la mise en équivalence à cette date.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Avant le 26 avril 2017, la Société exerçait une influence notable sur SiriusXM, alors qu'elle détenait moins de 20 % des droits de vote.

Pour établir si la Société exerçait une influence notable, il a été déterminé, en faisant appel au jugement, que sa représentation au conseil d'administration de SiriusXM (du fait de sa participation aux capitaux propres de SiriusXM) lui conférait le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de SiriusXM.

Informations supplémentaires

Vente de la participation dans l'entreprise associée

Le 25 mai 2017, la Société a vendu au prix de 4,50 \$ l'action la totalité de sa participation dans son unique entreprise associée, Sirius XM Canada Holdings (SiriusXM), une entreprise de radio par satellite située et domiciliée au Canada, qui offre à la population canadienne des contenus diversifiés par abonnement, dont six chaînes qui diffusent la programmation de la Société.

Cette vente ayant généré un produit net de 57,6 millions de dollars, la Société a comptabilisé un gain à l'État consolidé du résultat du premier trimestre de 2017-2018, comme suit :

Produit net de la vente des actions	57 579
Moins: valeur comptable de l'investissement vendu	(3 117)
Gain comptabilisé	54 462

Le produit de la vente a été placé dans des obligations hypothécaires du Canada. Se reporter à la note 9 pour plus de détails.

Informations sur la participation de la Société dans l'entité émettrice

Avant le 26 avril 2017, date à laquelle l'investissement a été classé comme détenu en vue de la vente, la Société a inclus les résultats intermédiaires de SiriusXM qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 28 février 2017³⁹, en phase avec les dernières informations fournies par SiriusXM qui pouvaient être rendues publiques. Aucun rajustement n'a dû être apporté aux résultats en raison de transactions conclues entre le 28 février 2017 et le 26 avril 2017.

³⁹ Aux fins de la présentation de l'information financière, la date de clôture de l'exercice de SiriusXM est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. La norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois.

Le tableau suivant résume l'information financière sur la participation de la Société dans l'entité émettrice (SiriusXM) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 mars :

	Participation		Droit de vote ¹		Juste valeur ²		Valeur comptable		Dividendes reçus	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
SiriusXM	aucune	10,15 %	aucune	9,63 %	aucune	71,9 M\$	aucune	3,1 M\$	aucune	2,7 M\$

¹Au 31 mars 2017, la Société détenait 13 056 787 actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

²La valeur cotée (juste valeur) était basée sur des prix cotés non rajustés sur les marchés actifs (niveau 1).

Les informations financières résumées ci-dessous représentent les montants inclus dans les états financiers IFRS de SiriusXM :

	31 mars 2017
Actifs courants	68 270
Actifs non courants	238 716
Passifs courants	(220 269)
Passifs non courants	(214 589)
Actifs nets	(127 872)
Revenus	348 278
Résultat net et résultat global	31 830

Les informations financières résumées ci-dessus sont rapprochées avec la valeur comptable de SiriusXM figurant dans l'État consolidé de la situation financière, comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Solde d'ouverture	3 117	2 496
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	-	3 363
Dividendes reçus	-	(2 742)
Valeur comptable de l'investissement vendu	(3 117)	-
Solde à la fin de l'exercice	-	3 117

En 2016-2017, la Société a comptabilisé des gains de 3,4 millions de dollars.

La Société n'avait aucun passif éventuel ni engagement en ce qui a trait à son entreprise associée.

14. SORTIE DU SITE DE LA MAISON DE RADIO-CANADA

Le 27 juillet 2017, la Société a finalisé les ententes conclues pour les deux principales composantes du projet de redéveloppement de la Maison de Radio-Canada (MRC) : la vente de l'immeuble actuel de la Maison de Radio-Canada (la « MRC actuelle »), et la vente du terrain situé sur le boulevard René-Lévesque Est (le « lot »), à Montréal, pour la construction du nouveau centre de radiodiffusion (la « nouvelle MRC »).

La Société a vendu la MRC actuelle et la partie ouest du lot au Groupe Mach pour un montant net de 42,2 millions de dollars. CBC/Radio-Canada est maintenant locataire de la MRC actuelle, propriété du Groupe Mach, jusqu'à ce que la nouvelle MRC soit construite.

La Société a vendu la partie est du lot au groupe Broccolini pour un dollar dans le cadre d'une transaction globale pour la construction et la location de la nouvelle MRC sur ce terrain. En échange de cette transaction, la Société a reçu une contrepartie non monétaire d'une valeur de 16,6 millions de dollars sous la forme de réductions futures du loyer de la nouvelle MRC. Cette contrepartie non monétaire est comptabilisée en charges différées dans l'État consolidé de la situation financière. En vertu de l'entente signée avec le groupe Broccolini, CBC/Radio-Canada a conclu un bail de 30 ans qui débutera dès la livraison de la nouvelle MRC.

Les tableaux suivants présentent en détail les répercussions comptables de ces deux transactions sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. En entreprenant ces transactions, la Société a, en date du 14 juillet 2017, classé la MRC actuelle comme un actif détenu en vue de la vente et réévalué sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente. Cette réévaluation a donné lieu à une perte (diminuée du financement des immobilisations) de 8,0 millions de dollars incluse sous la ligne « Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles » de l'État du résultat de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Perte découlant de la réévaluation d'actifs vendus à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente :

Au 14 juillet 2017	Vente de l'immeuble au Groupe Mach ¹	Vente du terrain à Broccolini ²	Total
Produit attendu de la vente	42 208	16 592	58 800
Coûts attendus associés à la vente	(250)	(1 535)	(1 785)
Valeur comptable réévaluée des actifs vendus	41 958	15 057	57 015
Valeur comptable d'origine des actifs vendus	78 019	15 491	93 510
Déblocage du financement des immobilisations différé	(28 500)	-	(28 500)
Valeur comptable d'origine des actifs et des passifs vendus	49 519	15 491	65 010
Perte nette sur la réévaluation des actifs vendus	(7 561)	(434)	(7 995)

Gain net tiré de la vente de la MRC :

Au 27 juillet 2017	Vente de l'immeuble au Groupe Mach ¹	Vente du terrain à Broccolini ²	Total
Contrepartie reçue	42 208	-	42 208
Contrepartie non monétaire différée	-	16 592	16 592
Valeur comptable réévaluée des actifs vendus	(41 958)	(15 057)	(57 015)
Coûts associés à la vente	(250)	(1 535)	(1 785)
Gain net (perte nette) sur la sortie du site de la MRC	-	-	-

¹La transaction finale a été signée par l'entité légale Faubourg de la Gauchetière Inc.

²La transaction finale a été signée par l'entité légale Société en Commandite La Nouvelle Maison.

15. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et charges à payer consistent essentiellement en des montants dus à des fournisseurs et à des employés qui ont été facturés ou qui sont courus.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
Les crédateurs et autres charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.	Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux crédateurs et charges à payer.

	31 mars 2018	31 mars 2017
Fournisseurs	49 796	35 378
Charges à payer	60 872	50 794
Autres	1 916	1 775
	112 584	87 947

16. PROVISIONS

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p>Une provision est comptabilisée quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé; il est probable que la Société devra éteindre l'obligation; le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. <p>Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.</p>	<p>Lorsque la direction conclut qu'une provision doit être comptabilisée, il y a lieu d'établir une estimation fiable de l'obligation de la Société à partir d'hypothèses quant aux sorties de ressources qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation, ainsi qu'à la probabilité et à l'échéance de ces sorties. Les hypothèses sont notamment fondées sur la nature de la provision, la connaissance du montant de la réclamation, les avis de conseillers juridiques et les opinions d'autres conseillers, l'expérience de situations semblables et toute décision de la direction sur les mesures que la Société entend prendre au regard de son obligation.</p>

Informations supplémentaires

	Légal et autres	Environnemental	Total
Solde d'ouverture	30 190	390	30 580
Provisions supplémentaires comptabilisées	19 999	-	19 999
Provisions utilisées	(2 391)	(23)	(2 414)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(3 309)	-	(3 309)
Solde à la fin de l'exercice	44 489	367	44 856

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires élevés ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables, sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Les réclamations pour lesquelles il est peu probable que des sorties de trésorerie seront effectuées sont également réputées être des éventualités.

Au 31 mars 2018, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 44,5 millions de dollars (30,2 millions de dollars au 31 mars 2017) au chapitre des litiges et autres éventualités. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classées comme courantes, puisque la Société s'efforce de résoudre ces cas dans les douze prochains mois.

17. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (AAPE)

MÉTHODES COMPTABLES

Régime de retraite contributif à prestations définies

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction (concernant notamment la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants). Par ailleurs, des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice.

Les éléments des coûts des régimes de retraite à prestations définies sont classés comme suit :

- **Coût des services** – comprend le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés. La Société comptabilise ce coût en résultat net de la période. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat dans la période où le régime a été modifié.
- **Revenus ou charges d'intérêts nets** – la Société comptabilise les revenus ou les charges d'intérêts nets en résultat net de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation déterminé au début de la période au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies.

Ces deux éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

- **Réévaluations** – comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts). Elles sont immédiatement présentées dans l'État consolidé de la situation financière par la comptabilisation d'un débit ou d'un crédit dans les autres éléments du résultat global dans la période où elles sont effectuées. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont jamais reclassées ultérieurement dans le résultat net. La Société a pour politique de les virer directement aux résultats non distribués.

Le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée chaque année par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Sa valeur actualisée est obtenue par actualisation des sorties de trésorerie futures estimées en appliquant un taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société,

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE) exige la formulation d'hypothèses qui facilitent l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime.

Les principales hypothèses et estimations comprennent les taux d'actualisation, les taux d'évolution du coût des soins de santé, les taux de croissance de la rémunération à long terme, les augmentations futures des prestations de retraite et la mortalité des participants. L'horizon à long terme de ces hypothèses est compatible avec la nature des avantages postérieurs à l'emploi.

La Société se réfère à la courbe de Fiera Capital (« courbe de l'ICA ») pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser dans le calcul de l'obligation au titre des prestations définies. Pendant l'exercice, la Société a cessé d'arrondir son taux d'actualisation aux 25 points de base les plus proches. La direction a choisi d'utiliser le taux d'actualisation réel pour accroître l'exactitude des montants comptabilisés dans les états financiers.

Des changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés

l'actif comptabilisé se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actualisée des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Une analyse de sensibilité de la modification des hypothèses principales est présentée à la note 17 B.

AAPE ET AVANTAGES DU PERSONNEL AUTRES QUE LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

AAPE

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE) de la manière suivante :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et pour le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi, et les dépenses s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme, y compris les absences à court terme rémunérées, aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie;
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Les avantages du personnel à court terme sont passés aux dépenses au moment où le service afférent est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si celle-ci a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ce paiement parce que l'employé lui a rendu des services dans le passé et qu'il est possible d'estimer l'obligation de façon fiable.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux avantages du personnel autres que ceux se rapportant aux principales hypothèses actuarielles décrites plus haut.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI
MÉTHODES COMPTABLES

La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités; et (b) la date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'un départ volontaire, la Société ne peut plus retirer son offre d'une indemnité de cessation d'emploi dès que l'employé accepte l'offre ou qu'une restriction limitant sa capacité de retirer son offre prend effet. Dans le cas de départs involontaires, la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnités de cessation d'emploi quand elle a communiqué un plan de licenciement aux employés concernés.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux indemnités de cessation d'emploi.

Informations supplémentaires
A. ACTIF/PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les actifs et les passifs liés au personnel comptabilisés et présentés à l'État consolidé de la situation financière sont les suivants :

	Courant		Non courant	
	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017
Actif au titre du régime de retraite	-	-	302 025	261 721
Passif au titre du régime de retraite	-	-	117 520	108 095
Avantages futurs du personnel	-	-	117 814	132 772
Indemnités de vacances	60 080	57 963	-	-
Réduction des effectifs	7 527	9 699	-	-
Passifs liés aux salaires	61 510	55 735	28 844	23 282
Total des régimes de retraite et autres avantages du personnel	129 117	123 397	264 178	264 149

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi
	31 mars 2018			31 mars 2017		
Juste valeur des actifs du régime	7 071 998	-	-	6 733 325	-	-
Obligation au titre des prestations définies	6 769 973	117 520	117 814	6 471 604	108 095	132 772
Actif (passif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies	302 025	(117 520)	(117 814)	261 721	(108 095)	(132 772)

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies et à des régimes non contributifs d'avantages à long terme :

Régime de retraite contributif à prestations définies

Le **Régime de retraite de la Société Radio-Canada** couvre la quasi-totalité des employés de la Société. Le Régime est administré par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, qui gère également les actifs du Régime et le paiement des prestations dues aux participants et à leurs survivants. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension (la Loi)* et aux règlements qui en découlent.

Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. Les montants inclus dans les présents états financiers consolidés reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2017. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes.

Les actifs du Régime de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2018.

Le régime de retraite à prestations définies de la Société est exposé aux **risques** suivants :

- **Risque de capitalisation** : Le risque de capitalisation est l'un des principaux risques courus par les promoteurs d'un régime de retraite. Il s'agit ici du risque que les rentrées de fonds du régime de retraite de la Société provenant des placements et des cotisations soient en deçà de l'obligation du régime au titre des prestations définies, donnant ainsi naissance à un passif non capitalisé. Les autorités réglementaires exigent que les régimes de retraite aux prises avec un déficit de capitalisation versent des cotisations spéciales étalées sur des périodes futures précises.

Les baisses des taux d'actualisation et les placements qui ne génèrent pas les rendements attendus sont les principaux éléments déclencheurs de ce risque. Par ailleurs, des facteurs non économiques, comme l'évolution démographique des participants, influent aussi sur l'obligation au titre des prestations définies.

La gestion du risque de capitalisation repose sur deux actions : un examen et un suivi du ratio de capitalisation sur une base régulière et une vérification de la conformité des décisions de placement avec les politiques et les procédures de placement établies et avec les lois applicables. Lors de sa revue annuelle de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada veille à ce que les régimes de retraite obtiennent un taux de rendement à long terme qui leur permet d'atteindre leurs objectifs de capitalisation et d'assumer la croissance constante de leur obligation.

- **Autres risques** : Les actifs du régime sont également exposés à divers risques financiers inhérents aux placements. Il s'agit du risque de crédit, du risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de prix) et du risque de liquidité. Qui plus est, l'évaluation de l'obligation et des coûts au titre des prestations définies comporte une certaine dose d'incertitude en raison de l'utilisation d'estimations actuarielles (voir ci-dessous). L'effet de ces facteurs sur la réévaluation de l'actif au titre des prestations de retraite ainsi que du passif au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme peut être parfois important et fluctuant.

Régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés

La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles.

Régimes non contributifs d'avantages à long terme

La Société fournit à ses employés les avantages sociaux à long terme suivants :

- Un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant les différentes dates de fermeture du régime, qui varient entre le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} octobre 2007 selon la catégorie professionnelle des employés. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés.
- D'autres avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi.

Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent au 31 décembre 2015.

B. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES IMPORTANTES

En 2017-2018, la Société a changé sa méthodologie pour l'estimation du taux d'actualisation. Depuis le deuxième trimestre de 2017-2018, la Société n'arrondit plus son taux d'actualisation aux 25 points de base les plus proches afin d'accroître l'exactitude des montants comptabilisés dans les états financiers.

Si l'on se fonde sur le taux d'actualisation de 3,50 % qui aurait été appliqué selon la méthode précédente, on constate que ce changement d'estimation à un taux d'actualisation réel de 3,53 % a entraîné une augmentation du gain actuariel de 31,5 millions de dollars pour l'exercice comptabilisé dans les réévaluations en autres éléments du résultat global et compensé par une diminution des passifs non courants au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel de la Société.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de retraite sont les suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2018	31 mars 2017
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :		
Taux d'actualisation	3,75 %	3,75 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages		
Taux d'actualisation – régime de retraite	3,53 %	3,75 %
Taux d'actualisation – indemnité de cessation d'emploi	3,24 %	3,00 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,24 %	3,00 %
Taux d'actualisation – assurance vie	3,47 %	3,50 %
Mortalité	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada en fonction de l'échelle de projection CPM B	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada en fonction de l'échelle de projection CPM B
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	1,40 % en 2018 et 2019 2,75 % par la suite	1,40 % en 2017 et 2018 2,75 % par la suite
Taux d'évolution du coût des soins de santé	6,90 % en 2018 baisse à 4,50 % sur 10 ans	7,20 % en 2017 baisse à 4,50 % sur 10 ans
Indexation des prestations en cours de versement	1,86 %	1,86 %

C. ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles importantes ferait ressortir les variations suivantes dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017
Sensibilité du taux d'actualisation				
hausse de 100 points de base	-13,4 %	-13,2 %	-7,3 %	-7,8 %
baisse de 100 points de base	17,3 %	17,0 %	8,6 %	9,3 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires				
hausse de 100 points de base	2,6 %	2,9 %	6,3 %	6,6 %
baisse de 100 points de base	-2,3 %	-2,5 %	-5,6 %	-5,8 %
Taux attendu d'augmentation future				
hausse de 100 points de base	14,1 %	13,6 %	0,5 %	0,4 %
baisse de 100 points de base	-11,5 %	-11,2 %	-0,4 %	-0,4 %
Sensibilité de la mortalité				
Retraités vivent un an de plus	3,2 %	4,8 %	-1,5 %	-1,6 %
Retraités vivent un an de moins	-3,3 %	-4,9 %	1,7 %	1,8 %
Sensibilité du taux d'évolution du coût				
hausse de 100 points de base	s. o.	s. o.	1,7 %	1,2 %
baisse de 100 points de base	s. o.	s. o.	-1,4 %	-1,0 %

s. o. = sans objet

Il se peut que l'analyse de sensibilité ci-dessus ne présente pas fidèlement la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies. En effet, il est peu probable que les changements dans les hypothèses surviennent isolément, car certaines hypothèses peuvent être corrélées.

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses actuarielles importantes a été déterminée au moyen de la même méthode que celle qui a servi à calculer le passif de retraite comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Pour le régime de retraite contributif à prestations définies, des évaluations de l'appariement de l'actif et du passif sont effectuées régulièrement. Elles consistent notamment à soupeser le risque en fonction du rendement produit par la composition de l'actif à long terme en vigueur, à analyser le profil risque-rendement d'autres compositions possibles et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif (obligation au titre des prestations définies). L'évaluation la plus récente date de 2017. En voici les principales recommandations :

- préserver la pertinence de la stratégie de placement en fonction du passif⁴⁰ du régime qui est axée sur la réduction du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du régime;
- mettre en place une structure pour ajuster systématiquement le ratio de couverture des taux d'intérêt du régime à l'évolution des taux d'intérêt;
- maintenir à leur niveau actuel les placements dans des instruments plus productifs, comme les actions, les placements privés et les placements immobiliers;
- quantifier la tolérance au risque du régime.

La capitalisation du régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés doivent cotiser selon un pourcentage de leur salaire-pension. La Société complète la capitalisation, au besoin, selon les évaluations actuarielles.

D. TAUX DE COTISATION

Les taux de cotisation des employés à temps plein sont les suivants :

	2017-2018	2016-2017
Sur les gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1er avril au 30 juin	7,68 %	6,98 %
1er juillet au 31 mars	8,37 %	7,68 %
Sur les gains dépassant le maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1er avril au 30 juin	10,10 %	9,18 %
1er juillet au 31 mars	11,00 %	10,10 %

¹En 2018, ce maximum est de 55 900 \$ (55 300 \$ en 2017, 54 900 \$ en 2016).

E. TOTAL DES PAIEMENTS

La Société a effectué les paiements suivants au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Prestations versées directement à des bénéficiaires	12 482	13 931
Cotisations habituelles de l'employeur aux régimes de retraite	53 824	53 494
Total des paiements pour les régimes à prestations définies	66 306	67 425

F. PROFIL DES ÉCHÉANCES

Le profil des échéances de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société est le suivant :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2018	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2017
Durée moyenne de l'obligation de retraite	15,2 ans	15,0 ans	8,1 ans	8,7 ans
Participants actifs	22,0 ans	21,8 ans	8,1 ans	8,8 ans
Participants - prestations différées	20,6 ans	18,3 ans	s. o.	s. o.
Retraités	10,9 ans	10,8 ans	7,9 ans	7,9 ans

s. o. = sans objet

La Société compte cotiser 51,7 millions de dollars à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. En juillet 2017, la Société a instauré un ratio de partage des coûts de 50:50 entre les employés et l'employeur pour les cotisations de retraite versées par tous les participants.

⁴⁰ Cette stratégie implique la gestion de l'actif d'un régime de retraite en fonction de son passif dans le but de réduire au minimum la volatilité de l'excédent du régime. Ainsi, l'actif total du régime est divisé en actifs appariés et non appariés. Les actifs appariés (à revenu fixe) présentent la même sensibilité aux taux d'intérêt et d'inflation que les passifs du régime. Les actifs non appariés (actions et placements non traditionnels) évoluent différemment.

G. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
	31 mars 2018		31 mars 2017	
Obligation au titre des prestations définies, solde d'ouverture	6 579 699	132 772	6 413 660	136 833
Coût des services rendus	106 230	5 523	105 569	5 525
Coût financier	244 017	4 124	237 604	4 301
Cotisations des employés	57 278	-	46 447	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(73 510)	(10 566)	104 472	(387)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	217 793	(2 592)	(24 200)	37
Écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	52 016	1 035	(10 363)	394
Prestations versées	(296 030)	(12 482)	(293 490)	(13 931)
Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice	6 887 493	117 814	6 579 699	132 772

H. JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

Les variations de la juste valeur des actifs du régime ont été les suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
	31 mars 2018		31 mars 2017	
Juste valeur des actifs du régime, solde d'ouverture	6 733 325	-	6 456 327	-
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	(6 600)	-	(6 490)	-
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	248 727	-	238 195	-
Rendement des actifs du régime de retraite, à l'exclusion des revenus d'intérêts	281 474	-	238 842	-
Cotisations des employés	57 278	-	46 447	-
Cotisations de la Société	53 824	12 482	53 494	13 931
Prestations versées	(296 030)	(12 482)	(293 490)	(13 931)
Juste valeur des actifs du régime, fin de l'exercice	7 071 998	-	6 733 325	-

La juste valeur des actifs du régime peut être répartie entre les catégories suivantes :

	Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 3)	Total	
	31 mars 2018				
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	80 761	219 724	-	300 485
	Obligations canadiennes	-	2 003 166	874 276	2 877 442
	Titres à revenu fixe	-	-	13 246	13 246
Actions	Canadiennes	411 003	395 253	-	806 256
	Internationales	1 427 860	259 395	-	1 687 255
Placements stratégiques	Placements immobiliers	36 988	-	567 463	604 451
	Placements privés	-	-	669 846	669 846
	Fonds spéculatifs	-	-	45 755	45 755
Autres	Dérivés	(547)	40 451	-	39 904
Total des actifs de placement					
	1 956 065	2 917 989	2 170 586	7 044 640	
Actifs qui ne sont pas des placements, diminués des passifs					
	-	-	-	27 358	
Juste valeur des actifs du régime					
	-	-	-	7 071 998	

	Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 3)	Total	
31 mars 2017					
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	183 659	242 212	-	425 871
	Obligations canadiennes	-	1 880 664	832 226	2 712 890
	Titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions	Canadiennes	383 326	342 947	-	726 273
	Internationales	1 259 541	210 563	-	1 470 104
Placements stratégiques	Placements immobiliers	40 318	-	553 681	593 999
	Placements privés	-	-	620 867	620 867
	Fonds spéculatifs	-	-	138 195	138 195
Autres	Dérivés	(1 462)	23 824	-	22 362
	Total des actifs de placement	1 865 382	2 700 210	2 144 969	6 710 561
Actifs qui ne sont pas des placements, diminués des passifs					
				-	22 764
Juste valeur des actifs du régime				-	6 733 325

Les justes valeurs des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sont établies en fonction du cours sur un marché actif, ce qui n'est pas le cas des justes valeurs des placements stratégiques et des dérivés. Le rendement réel des actifs du régime pour l'exercice est de 574,3 millions de dollars, soit 8,68 % (510,0 millions de dollars en 2017, soit 8,04 %).

I. COÛTS DU RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés au titre des régimes de retraite à prestations définies dans l'État consolidé du résultat et dans l'État consolidé du résultat global :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Coût des services rendus	111 753	111 094
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	6 600	6 490
Coût financier de l'obligation au titre des prestations définies	248 141	241 905
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	(248 727)	(238 195)
Autres	889	807
Charge comptabilisée en résultat net	118 656	122 101
Moins :		
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	(98 187)	(169 696)
Total	20 469	(47 595)

Les résultats non distribués comprennent des gains actuariels cumulatifs de 668,0 millions de dollars au 31 mars 2018 (gains de 569,8 millions de dollars au 31 mars 2017).

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	113 909	117 217
Coûts de transmission, distribution et collecte	3 560	3 663
Administration nationale	1 187	1 221
Total	118 656	122 101

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, la charge totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élève à 997,3 millions de dollars (936,1 millions de dollars en 2017).

18. DETTE OBLIGATAIRE

La Fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars qui viennent à échéance en mai 2027. De par sa relation avec la Fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto.

Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 160,8 millions de dollars (171,7 millions de dollars au 31 mars 2017). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 % par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars.

Les échéances contractuelles selon la valeur comptable de la dette obligataire se présentent comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Moins d'un an	23 624	22 921
Plus d'un an mais avant cinq ans	80 529	74 791
Plus de cinq ans	124 153	146 570
Total	228 306	244 282

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 17,1 millions de dollars (18,2 millions de dollars en 2017).

19. OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Au 31 mars 2018, les obligations au titre de contrats de location-financement portent exclusivement sur des améliorations locatives. Le contrat pour les transpondeurs satellitaires est arrivé à échéance au cours de l'exercice. Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les améliorations locatives	2,85 % par an	juin 2022
Contrat pour les transpondeurs satellitaires	6,82 % par an	février 2018

	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location
		31 mars 2018		31 mars 2017
Moins d'un an	705	570	10 728	10 293
Plus d'un an mais avant cinq ans	6 097	5 745	2 762	2 296
Plus de cinq ans	-	-	4 025	4 004
Moins : charges financières futures	(487)	-	(922)	-
Total	6 315	6 315	16 593	16 593

La charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 0,4 million de dollars (1,3 million de dollars en 2017).

20. EFFETS À PAYER

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada détient des effets à payer qui viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 %. Des paiements semestriels du capital et des intérêts sont effectués chaque année, en mai et en novembre.

Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 %, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru, mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement dans un contrat de location-financement comme il est décrit aux notes 7 et 8.

Les échéances contractuelles selon la valeur comptable des effets à payer se présentent comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Moins d'un an	8 945	8 726
Plus d'un an mais avant cinq ans	33 363	31 817
Plus de cinq ans	45 966	54 911
Total	88 274	95 454

La charge d'intérêts liée aux effets à payer et comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 4,3 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2017).

21. REVENUS DIFFÉRÉS

Les revenus différés sont des revenus reçus à l'avance pour des installations et des services de production non encore fournis. Les revenus différés ont également trait aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est locataire, et aux paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus.

MÉTHODES COMPTABLES

Les revenus relatifs à des services tels la fourniture d'installations et la production qui n'ont pas encore eu lieu et les paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus sont comptabilisés dans la période où les services sont rendus. Les revenus différés relatifs aux périodes de location gratuites accordées dans des contrats de location sont comptabilisés à l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire tant que le contrat de location est en vigueur.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La Société a estimé le montant des revenus différés pour les services dus à Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la sous-licence de diffusion de *Hockey Night in Canada* pour la durée restante de l'entente. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6 B.

Informations supplémentaires

	31 mars 2018	31 mars 2017
Solde d'ouverture	43 074	58 580
Différés durant l'exercice	24 437	24 899
Comptabilisés au résultat net durant l'exercice	(31 037)	(40 405)
Solde à la fin de l'exercice	36 474	43 074

REVENUS, DÉPENSES ET FLUX DE TRÉSORERIE

La présente section contient les résultats et les flux de trésorerie de la Société. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des explications sur les revenus et le financement public de la Société pour l'exercice, les charges financières et les impôts sur le revenu ainsi que des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.



22. REVENUS

Les revenus consistent essentiellement en des montants gagnés par la Société par suite de la fourniture de biens et de services à des clients externes. Le tableau qui suit présente les méthodes comptables de la Société au titre d'IAS 18. De plus amples renseignements sur la nouvelle norme relative aux revenus à venir (IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*) et son incidence prévue sur les états financiers du prochain exercice figurent à la note 3.

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les revenus comptabilisés sont diminués de tout rabais. Les revenus sont comptabilisés quand :

- le montant des revenus peut être évalué de manière fiable;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société;
- les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés au client et la Société ne continue à être impliquée ni dans la gestion ni dans le contrôle effectif des biens cédés.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux revenus.

SOURCE DE REVENUS

MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Revenus publicitaires

Revenus provenant de :

- la vente de messages publicitaires individuels sur nos plateformes de télévision et la vente de temps d'antenne à la télévision et d'autres services connexes pour la diffusion d'une émission de marque (publicité télévisée),
- la vente de messages publicitaires sur nos plateformes numériques comme des bannières publicitaires ou des vidéos intégrées (publicité numérique).

Lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Revenus d'abonnement

Revenus provenant de la vente d'émissions de télévision spécialisée et d'autres ventes d'émissions par abonnement.

Lorsque les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Location d'immeubles et de pylônes de transmission

Revenus provenant de la location d'espaces à bureaux excédentaires et de pylônes de transmission à des tiers.

Sur une base linéaire sur la période du contrat.

Revenus de production

Revenus provenant des services de diffusion hôte, de la location d'espaces ou de contrats de location d'installations et de services connexes, et des services commerciaux, comme la production de messages publicitaires pour des tiers.

Lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Ventes de licences de diffusion

Revenus tirés de l'octroi de licences à des tiers pour qu'ils puissent utiliser du contenu de CBC/Radio-Canada.

Lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Droits de retransmission

Revenus que la Société reçoit lorsqu'elle détient les droits d'auteur sur les émissions de radio et de télévision retransmises par des tiers.

Selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Commandites d'émission

Revenus provenant de la vente de services fournis à des tiers, comme les productions commerciales et d'autres services.

Lorsque le service a été rendu, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Selon la méthode linéaire, lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations.

Autres services

Les revenus provenant des autres services comprennent principalement le Fonds des médias du Canada, ainsi que les services fournis à des tiers et la vente de produits dérivés.

Lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Revenus financiers

Revenus provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement dans un contrat de location-financement

Pour les intérêts sur les comptes bancaires : à mesure qu'ils sont gagnés.

Pour les autres revenus financiers : méthode du taux d'intérêt effectif.

Informations supplémentaires

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017 (révisé)
Publicité - télévision et radio ¹	275 693	263 996
Publicité - services numériques	42 589	36 595
Revenus d'abonnement	127 210	131 245
Location d'immeubles et de pylônes de transmission	28 120	27 983
Production ²	39 906	36 816
Ventes d'émissions et de droits de diffusion	31 143	35 252
Droits de retransmission	8 752	4 050
Commandites d'émission	4 232	4 658
Autres services	5 482	6 367
Total des revenus liés à la prestation des services	563 127	546 962
Total des revenus financiers et de placement	10 146	9 415
Gain (perte) sur taux de change	(194)	312
Gain (perte) net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	(4)	231
Total des revenus	573 075	556 920

¹Publicité - télévision et radio comprend des revenus de 3,0 millions de dollars (3,7 millions de dollars en 2017) provenant d'échange de services dans des opérations non monétaires.

²Production comprend des revenus de 13,7 millions de dollars (14,8 millions de dollars en 2017) provenant d'échange de services dans des opérations non monétaires.

Changement de présentation

Pendant l'exercice, la Société a modifié le classement de certaines sources de revenus dans le but de mieux rendre compte de la nature de ces sources de revenus. Par conséquent, la direction a reclassé les revenus provenant de la location d'installations et de services de l'exercice précédent totalisant 17,3 millions de dollars de « Location d'immeubles et de pylônes de transmission » à « Production » afin de fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers.

23. FINANCEMENT PUBLIC

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada.

MÉTHODES COMPTABLES

Les crédits parlementaires pour les activités d'exploitation et le fonds de roulement sont comptabilisés dans le financement public à l'État consolidé du résultat de l'exercice pour lequel ils ont été approuvés.

Les crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables sont comptabilisés comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et le revenu est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs qu'il a permis d'acquérir.

Les crédits parlementaires pour l'achat de terrains sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

La Société doit estimer le montant de financement public à comptabiliser en résultat pour les dépenses en immobilisations.

Le montant comptabilisé chaque exercice reflète les durées d'utilité estimatives et la proportion des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société acquises au moyen du financement public pour les dépenses en immobilisations, par rapport aux durées d'utilité estimatives et à la proportion d'immobilisations acquises au moyen de fonds autogénérés.

Informations supplémentaires

A. FINANCEMENT PUBLIC REÇU

Les crédits parlementaires approuvés et les sommes reçues par la Société sont ventilés comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Financement des activités d'exploitation		
Financement de base	1 125 752	1 016 693
Virement au financement des immobilisations	(15 490)	(14 386)
Financement des activités d'exploitation reçu	1 110 262	1 002 307
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités d'exploitation	15 490	14 386
Financement des immobilisations reçu	107 821	106 717
Financement du fonds de roulement	4 000	4 000
	1 222 083	1 113 024

Les virements au financement des immobilisations et les virements du financement des activités d'exploitation sont conformes aux propositions d'affaires soumises pour des projets d'immobilisations portés au crédit pour les activités d'exploitation. Ils sont généralement compensés en partie par le virement du produit de la vente d'immobilisations lorsqu'il a été jugé que ce produit sera affecté aux activités d'exploitation.

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat.

B. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS DIFFÉRÉ

Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière et le revenu est comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquelles il se rapporte.

	31 mars 2018	31 mars 2017
Solde d'ouverture	545 234	531 295
Financement public au titre des immobilisations	107 821	106 717
Amortissement du financement des immobilisations différé	(93 487)	(92 778)
Déblocage du financement des immobilisations différé en lien avec la MRC (Référer à la note 14)	(28 500)	-
Solde à la fin de l'exercice	531 068	545 234

24. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, les effets à payer, les obligations au titre de contrats de location-financement et la désactualisation de passifs.

Méthodes comptables	Estimations et jugements comptables importants
Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.	Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux charges financières.

Informations supplémentaires

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Intérêts sur la dette obligataire	17 063	18 201
Intérêts sur les effets à payer	4 293	4 620
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	450	1 250
Autres charges financières sans décaissement	1 009	1 836
	22 815	25 907

25. IMPÔTS SUR LE REVENU

CBC/Radio-Canada est une société d'État prévue par règlement en vertu de l'article 7100 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* et est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en tant que société d'État prévue par règlement aux fins du paragraphe 27(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p>La direction applique la méthode des actifs et passifs d'impôt différé pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôt différé reflètent les effets fiscaux estimatifs de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs bases fiscales respectives.</p> <p><u>Impôt exigible</u></p> <p>Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de dépenses qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p> <p><u>Impôt différé</u></p> <p>À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société est dotée d'une structure d'exploitation qui apparie ses dépenses ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société prélève des fonds sur ses crédits parlementaires uniquement pour financer ses dépenses d'exploitation, et ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours de périodes où les différences temporaires devraient s'inverser. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que ces conditions d'exploitation sont rencontrées à la fin de la période de présentation de l'information financière.</p>	<p>La direction s'est fiée à son jugement pour déterminer que, à la date de présentation de l'information financière, les impôts différés ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent en raison de la structure d'exploitation propre à la Société.</p>

Informations supplémentaires

A. IMPÔT SUR LE REVENU COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT NET

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée avec la charge d'impôt qui résulterait de l'application du taux d'imposition fédéral de la Société de 25,00 % (25,00 % en 2017) au bénéfice comptable, comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Provisions pour impôts au taux d'imposition fédéral	(3 141)	(17 692)
Différences permanentes	(6 581)	811
Augmentation en raison de l'ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	9 722	16 881
Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat net	-	-

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement avec les montants de 2018 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles.

B. DIFFÉRENCES TEMPORAIRES

	31 mars 2018	31 mars 2017
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été reconnu sont les suivantes:		
Charges à payer	50 419	35 809
Régime de retraite	(184 505)	(153 626)
Passifs liés au personnel	117 836	132 824
Report de pertes prospectif	5 103	62 495
Créances et placements à long terme	1 058	4 463
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(32 607)	(36 110)
Immobilisations corporelles	(119 961)	(180 051)
Autres	(17 361)	(18 454)
Total	(180 018)	(152 650)

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2037.

26. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

A. VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT

Exercice terminé le 31 mars

	2018	2017
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Créances clients et autres créances	(79 462)	10 872
Actif de programmation (courant)	8 811	(30 500)
Charges payées d'avance	8 114	(3 787)
Créditeurs et charges à payer	23 087	(17 189)
Provisions	14 276	6 024
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (courant)	4 779	1 645
Revenus différés (courant)	(3 531)	(2 544)
	(23 926)	(35 479)

B. VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	1er avril 2017	Flux de trésorerie		Variations non monétaires		31 mars 2018
		Capital	Intérêts et autres variations	Acquisitions	Autres variations	
Remboursement des obligations au titre de contrats de location-financement	16 593	(10 278)	(450)	-	450	6 315
Remboursement de la dette obligataire	244 282	(15 490)	(17 549)	-	17 063	228 306
Remboursement d'effets à payer	95 454	(7 136)	(4 337)	-	4 293	88 274
Distributions aux actionnaires sans contrôle	579	-	-	-	66	645
Total du passif provenant d'activités de financement	356 908	(32 904)	(22 336)	-	21 872	323 540

AUTRES INFORMATIONS

La présente section contient des informations de la Société sur les instruments financiers, la gestion du capital, les parties liées et les engagements.



27. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette section traite des instruments financiers de la Société et des risques financiers associés, ainsi que des politiques et objectifs de la gestion des risques financiers de la Société, de son exposition et de sa vulnérabilité aux risques financiers.

MÉTHODES COMPTABLES

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. La Société évalue les instruments financiers regroupés selon la nature et la finalité de chacun. Elle classe tous ses actifs financiers non dérivés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), ou comme des prêts et créances. Elle classe les passifs financiers non dérivés en autres passifs financiers.

- **Instruments financiers à la JVRN** – comprend la trésorerie et les titres négociables. La Société évalue initialement ces instruments à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur découlant d'une réévaluation est comptabilisée dans le poste « Autres revenus » ou « Charges financières » de l'État consolidé du résultat.
- **Actifs détenus jusqu'à leur échéance** – comprend les actifs obligataires. Ces actifs financiers sont des placements assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs compris dans cette catégorie sont évalués au coût amorti calculé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode tient compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte (correspondant à la différence entre le prix d'achat et la valeur de rachat de l'actif). Les revenus tirés de cette catégorie d'actifs sont inclus dans le poste « Revenus financiers et produits de placements » à l'État consolidé du résultat.
- **Prêts et créances** – actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, comme les créances clients et les billets à recevoir. La Société évalue initialement ces actifs à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.
- **Autres passifs** – comprend les comptes créditeurs, les obligations et les effets à payer. La Société évalue initialement ces passifs à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables à leur émission, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

La direction évalue à chaque période de présentation de l'information financière s'il existe une indication objective que les actifs financiers puissent s'être dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux instruments financiers.

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les créances clients, les actifs sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Informations supplémentaires

A. CLASSEMENT ET RISQUES – APERÇU

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de gestion financière, allié à de bonnes pratiques de gouvernance, est mis en place pour gérer les risques, sous la supervision du Conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les instruments financiers selon leur nature et leur classement, et précise les risques auxquels ils peuvent être exposés :

	Classement	Risques			
		Crédit	liquidité	Risques du marché	
				Devise	Taux d'intérêt
Instruments financiers évalués au coût amorti :					
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	X		X	
Billets à recevoir	Prêts et créances	X			X
Investissement dans un contrat de location-financement	Prêts et créances	X			X
Actifs obligataires	Détenus jusqu'à leur échéance	X			X
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs		X	X	
Dettes obligataires	Autres passifs		X		X
Obligations au titre de contrats de location-financement	Autres passifs		X		X
Effets à payer	Autres passifs		X		X
Instruments financiers évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et titres négociables	JVRN	X		X	X
Instruments financiers dérivés	Détenus à des fins de transaction	X		X	

B. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire crédit uniquement à des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie, et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par les cadres supérieurs.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017.

Trésorerie et titres négociables

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

Créances clients et autres créances

La concentration du risque de crédit en ce qui concerne les créances clients est limitée et gérée grâce à la mise en place d'un programme d'évaluation du crédit et au moyen, si nécessaire, du plafonnement du crédit accordé à un client. La direction n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

À l'instar des autres entreprises de diffusion, la Société comptabilise des créances clients et autres créances essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire par l'intermédiaire d'agences. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. Par conséquent, une partie importante des créances clients de la Société est en souffrance, mais n'est pas dépréciée, et la période de recouvrement n'est pas nécessairement une indication du risque de crédit.

Comme l'essentiel de son financement provient du crédit parlementaire, la Société juge qu'elle n'est pas exposée au risque de concentration du risque de crédit qui menace généralement les diffuseurs ayant principalement des revenus commerciaux. La Société n'a pas de risque important de crédit lié à un seul client et atténue le risque de crédit lié aux créances publicitaires en procédant à des évaluations de crédit au début de la relation d'affaires et de façon continue par la suite.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

Les tableaux suivants présentent une ventilation des créances clients et autres créances en fonction de leur ancienneté ainsi que des informations supplémentaires sur la provision pour créances douteuses.

	31 mars 2018	31 mars 2017
31 à 60 jours	95 961	24 030
61 à 90 jours	19 411	14 256
Plus de 90 jours	8 004	15 240
Total	123 376	53 526

	31 mars 2018	31 mars 2017
Solde d'ouverture	(1 240)	(2 058)
Montants irrécouvrables sortis pendant l'exercice	689	1 868
Reprises de pertes de valeur comptabilisées sur les créances	227	177
Augmentation nette de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(782)	(1 227)
Solde à la fin de l'exercice	(1 106)	(1 240)

Billets à recevoir et investissement dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

Actifs obligataires

La *Loi sur la radiodiffusion* autorise la Société à placer les fonds qu'elle gère dans des obligations ou autres titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. C'est pourquoi les actifs obligataires de la Société sont des obligations hypothécaires du Canada, dont le risque de crédit est faible. Aucune des obligations détenues jusqu'à leur échéance n'est en souffrance ni dépréciée.

Instruments financiers dérivés

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir sur le plan économique le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. La Société effectue les opérations de couverture du risque de change auprès de différentes contreparties qui remplissent ce critère.

	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
	31 mars 2018		31 mars 2017	
Contrats de change à terme-USD ¹	-	-	19 894	4

¹ Il n'y avait aucun contrat de change à terme au 31 mars 2018.

C. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter une dette non courante sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2018	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	228 306	313 868	33 039	132 155	148 674
Effets à payer	88 274	108 993	11 473	45 892	51 628
Contrats de location-financement	6 315	6 802	705	6 097	-
	322 895	429 663	45 217	184 144	200 302

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2017	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes obligataires	244 282	346 907	33 039	132 155	181 713
Effets à payer	95 454	120 466	11 473	45 892	63 101
Contrats de location-financement	16 593	17 515	10 728	2 762	4 025
	356 329	484 888	55 240	180 809	248 839

D. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Dans l'exercice considéré, l'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés.

E. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses dépenses libellés en monnaies étrangères. La majorité des transactions en monnaies étrangères sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2018 est non significative (non significative en 2017).

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2018, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

F. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, les actifs obligataires, les placements dans des contrats de location-financement, la dette obligataire, les obligations au titre de contrats de location-financement et les effets à payer de la Société portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat net de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. La Société peut déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

G. JUSTE VALEUR

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Société :

	31 mars 2018		31 mars 2017		Méthode ¹	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
Instruments financiers évalués à la juste valeur :						
Trésorerie	95 978	95 978	131 062	131 062	Niveau 1	(a)
Titres négociables ²						
Actifs obligataires (courant)	-	-	10 794	10 794	Niveau 1	(b)
Actions	-	-	12 437	12 437	Niveau 1	(b)
Instruments financiers dérivés	-	-	200	200	Niveau 2	(d)
Actifs financiers	95 978	95 978	154 493	154 493		
Instruments financiers évalués au coût amorti :						
Actifs obligataires (courant)	110 712	111 068	-	-	Niveau 2	(c)
Créances clients et autres créances	205 311	205 311	125 499	125 499	Niveau 2	(a)
Billets à recevoir (courant)	3 448	3 448	3 238	3 238	Niveau 2	(a)
Investissement dans un contrat de location-financement (courant)	3 394	3 394	3 171	3 171	Niveau 2	(a)
Actifs obligataires (non courant)	43 373	43 440	-	-	Niveau 2	(c)
Billets à recevoir (non courant)	34 616	38 659	37 661	43 676	Niveau 2	(f)
Investissement dans un contrat de location-financement (non courant)	37 854	43 519	41 248	48 524	Niveau 2	(f)
Actifs financiers	438 708	448 839	210 817	224 108		
Créditeurs et charges à payer	110 886	110 886	87 947	87 947	Niveau 2	(a)
Dette obligataire (courant)	23 624	23 624	22 921	22 921	Niveau 2	(a)
Obligations au titre de contrats de location-financement (courant)	570	570	10 293	10 293	Niveau 2	(a)
Effets à payer (courant)	8 945	8 945	8 726	8 726	Niveau 2	(a)
Dette obligataire (non courant)	204 682	253 557	221 361	285 330	Niveau 2	(g)
Obligations au titre de contrats de location-financement (non courant)	5 745	5 745	6 300	6 300	Niveau 2	(g)
Effets à payer (non courant)	79 329	86 152	86 728	96 706	Niveau 2	(g)
Passifs financiers	433 781	489 479	444 276	518 223		

¹La méthode renvoie à la hiérarchie décrite à la note 2 B. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

²La Société a désigné ses titres négociables comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Il n'y a pas eu de transferts entre les différents niveaux pendant l'exercice terminé le 31 mars 2018.

(a) Les justes valeurs avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

(b) Les justes valeurs sont établies d'après les cours du marché pour chaque actif et la quantité détenue par la Société.

(c) La juste valeur des actifs obligataires qui sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs est basée sur des prix de marché cotés, des devis de courtiers ou des sources de prix alternatifs soutenus par des intrants observables.

(d) La juste valeur est estimée grâce à un modèle d'évaluation des options dont les principales données d'entrée sont notamment le cours de clôture et la volatilité des actions détenues, les taux officiels des obligations du gouvernement et les rendements des actions observables directement.

(e) La juste valeur est établie d'après un modèle des flux de trésorerie actualisés basé sur les prix observables sur un marché à terme normalisé.

(f) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement, dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité des contreparties.

(g) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité de la Société.

28. GESTION DU CAPITAL

La Société est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectifs de :

- préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation;
- financer ses actifs;
- remplir la mission et atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités d'exploitation et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2017.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

29. PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales de la Société, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de la Société. En vertu du principe de la propriété commune, la Société est liée avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Méthodes comptables

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

La Société a choisi de se prévaloir d'une exemption des obligations d'information prévue par IAS 24, *Information relative aux parties liées*, qui limite les informations à fournir aux transactions entre parties liées conclues avec l'État et d'autres entités liées à des autorités publiques.

Estimations et jugements comptables importants

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux parties liées.

Informations supplémentaires

La Société comptabilise ces transactions à leur juste valeur. Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

A. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES AUTRES QUE DES ENTITÉS LIÉES À UNE AUTORITÉ PUBLIQUE

	Prestation de services Exercice terminé le 31 mars	
	2018	2017
Entreprise associée	193	2 353
Autres entités liées ¹	113	111
	306	2 464

¹Les transactions avec les autres entités liées correspondent essentiellement à la prestation de services administratifs au Régime de retraite de la Société.

En outre, les paiements en espèces pour les contributions de la Société aux régimes à prestations définies sont décrits à la note 17 E.

Les sommes à recevoir des parties liées s'établissent comme suit à la fin de l'exercice et étaient incluses dans le poste « Créances clients et autres créances » dans l'État consolidé de la situation financière :

	Sommes dues par les parties liées	
	31 mars 2018	31 mars 2017
Entreprise associée	-	596

La Société ne devait aucune somme à des parties liées au 31 mars 2018 (aucune au 31 mars 2017). SiriusXM n'est plus une entreprise associée depuis le 25 mai 2017, lorsque la Société a vendu sa participation dans cette entreprise.

Aucune dépense n'a été comptabilisée dans l'exercice considéré ou dans des exercices antérieurs relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

Transactions avec des entités liées à des autorités publiques

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à des autorités publiques »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à des autorités publiques, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

Obligations hypothécaires du Canada

Comme il est décrit à la note 9, nous avons investi 154,1 millions de dollars dans des obligations hypothécaires du Canada (OHC) au cours de l'exercice, dont 125,5 millions de dollars proviennent du produit de la cession de notre participation dans Sirius XM Canada Holdings Inc. et de la vente du site de la Maison de Radio-Canada. Les OHC sont émises par la Fiducie du Canada pour l'Habitation (FCH), une fiducie à vocation spéciale garantie par la SCHL, une autre société d'État, et soutenue par le gouvernement du Canada.

B. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir le président-directeur général, les vice-présidents et les membres du Conseil d'administration.

Le président-directeur général et les vice-présidents ont touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Avantages à court terme ¹	4 567	4 443
Avantages postérieurs à l'emploi ²	1 968	1 927
Autres avantages ³	403	145
	6 938	6 515

¹Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres actifs du personnel.

²Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

³Les autres avantages désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée, l'indemnisation des accidents du travail et les indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, pendant l'exercice totalise 0,2 million de dollars (0,2 million en 2017).

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :

- **Les membres du Conseil d'administration**, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités selon un barème déterminé dans les règlements administratifs de la Société (approuvés par le ministre du Patrimoine canadien). Le président du Conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.
- La rémunération versée aux **vice-présidents** est approuvée par le Conseil d'administration, sur la base d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance. Cette rémunération est fondée sur le rendement individuel et les tendances du marché.
- **Le président-directeur général** est rémunéré conformément aux modalités du décret en vertu duquel il est nommé.

30. ENGAGEMENTS

Un engagement est un consentement exécutoire et juridiquement contraignant à faire ou à recevoir un paiement futur pour acquérir ou fournir des biens et des services. Les engagements ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, puisque la Société n'a pas encore reçu ou fourni les biens ou les services convenus par contrat.

MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS
<p>La Société est partie à de nombreux contrats de location pour lesquels la direction doit déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.</p> <p>Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement. Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.</p> <p>Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés aux dépenses sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.</p>	<p>Une entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble appartenant à la Société répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement selon IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>.</p>

A. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ÉMISSIONS ET AUTRES

Cette note présente les montants pour lesquels la Société s'est engagée contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans l'État consolidé de la situation financière.

	31 mars 2018	31 mars 2017
Gestion des installations	69 354	109 889
Programmation	215 206	225 722
Distribution de transmission	17 948	22 956
Soutien et maintenance	31 291	31 380
Immobilisations corporelles et incorporelles ¹	81 383	17 102
Autres	27 499	27 866
	442 681	434 915

¹Les immobilisations corporelles et incorporelles comprennent un montant de 0,9 million de dollars relié aux engagements contractuels pour l'acquisition d'actifs incorporels au 31 mars 2018 (5,0 millions de dollars au 31 mars 2017).

Les paiements futurs s'établissent au 31 mars 2018 comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Moins d'un an	205 076	163 305
Plus d'un an mais avant cinq ans	212 442	230 237
Plus de cinq ans	25 163	41 373
	442 681	434 915

Les engagements liés à la dette obligataire et aux effets à payer sont présentés à la note 27 C.

B. CONTRATS DE LOCATION NON RÉSILIABLES

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie de 1 à 32 ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale au taux du marché. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

Les contrats de location-financement portent principalement sur des améliorations locatives. Le contrat pour les transpondeurs satellitaires est arrivé à échéance au cours de l'exercice. Les engagements liés aux contrats de location-financement sont présentés à la note 27 C.

Au 31 mars 2018, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de contrats de location non résiliables se présentent comme suit :

	31 mars 2018	31 mars 2017
Moins d'un an	21 142	21 183
Plus d'un an mais avant cinq ans	162 748	69 307
Plus de cinq ans	628 105	46 337
	811 995	136 827

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 425,7 millions de dollars (49,4 millions de dollars au 31 mars 2017) pour les coûts d'exploitation et les impôts fonciers exigibles.

Les paiements minimaux au titre de la location passés en charges en 2018 s'élèvent à 23,1 millions de dollars (22,8 millions de dollars en 2017).

L'augmentation des engagements de location non résiliables sur 5 ans s'explique principalement par la location de la nouvelle Maison de Radio-Canada (MRC) avec Broccolini pour une durée initiale de 30 ans.

C. ENTRÉES DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉES PAR DES ACTIFS FINANCIERS

	Valeur comptable de l'actif au 31 mars 2018	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Billets à recevoir	38 064	51 437	5 970	22 270	23 197
Actifs obligataires	154 085	188 210	120 596	67 614	-
	192 149	239 647	126 566	89 884	23 197

	Valeur comptable de l'actif au 31 mars 2017	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Billets à recevoir	40 899	57 005	5 970	22 270	28 765
Actifs obligataires	-	-	-	-	-
	40 899	57 005	5 970	22 270	28 765